

COMMUNIQUE

Face à la forte spéculation pratiquée sur la vente au détail du kérosène (pétrole lampant), le Ministère de l'Economie et des Finances rappelle que le prix officiellement fixé pour le mois de Janvier 2008 est de 160 FD/litre.

Afin de veiller à une application rigoureuse des prix homologués, des contrôles réguliers seront opérés dans les quartiers de la capitale. Tout abus spéculatif sera sévèrement puni et les contrevenants se verront retiré leur patente de détaillant en cas de récidive.

Le produit fait ces derniers temps l'objet de spéculation. Celle en vigueur aujourd'hui suscite la colère des ménages djiboutiens car le litre de kérosène atteint jusqu'à 220 FD dans certains quartiers populaires de la capitale. Les revendeurs et détaillants se réfugient derrière des facteurs exogènes comme la flambée des cours mondiaux pour mieux se livrer à une spéculation sans vergogne.

Notons que le gouvernement subventionne le commerce du pétrole lampant et des sacrifices sont consentis en termes de recettes fiscales.